BILAN DE MANDAT 2023–2026

ÉLU·ES CGT AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL DES FINANCES

Défendre les personnels, conquérir des droits, renforcer les missions publiques.

Notre mandat : agir, proposer, résister

Pour la Fédération des Finances CGT, les missions, les effectifs, les conditions de travail et les rémunérations sont au cœur des revendications. Nous nous battons également pour un changement dans le fonctionnement des instances, qui sont trop souvent des chambres d'enregistrement. Depuis les élections professionnelles de 2022, nos élu·es et mandaté·es sont intervenus pour défendre les personnels, renforcer les missions de Bercy et conquérir de nouveaux droits.

CE QUE NOUS AVONS DÉFENDU:

EMPLOI, MISSIONS ET SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Tout au long du mandat, nous avons dénoncé l'insuffisance des moyens humains et matériels pour assurer les missions de Bercy, notamment les missions de contrôle. Nous sommes intervenus auprès des ministres contre les contraintes budgétaires, qui sont des choix politiques pesant sur l'évolution des effectifs, sur la qualité des services rendus et sur les conditions de travail. Nous avons exigé des recrutements statutaires, le maintien des implantations territoriales et le renforcement des missions de contrôle fiscal, douanier et économique.

RÉMUNÉRATIONS, PROMOTIONS ET CARRIÈRES

Les élu·es et mandaté·es de la Fédération des Finances CGT sont intervenus régulièrement en exigeant la revalorisation des rémunérations pour faire face à l'augmentation du coût de la vie : revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice, rattrapage des pertes subies depuis vingt-cinq ans et mise en place d'un système d'indexation automatique sur l'inflation. La CGT alerte en permanence sur le tassement des grilles salariales. Nous portons des évolutions de carrière à la hauteur des qualifications acquises, de plus en plus exigeantes pour mettre en œuvre les missions, et défendons également les droits et rémunérations des personnels contractuels.

ACTION SOCIALE : PRÉSERVER UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS

S'agissant de l'action sociale, le budget ne suffit pas à absorber la hausse des coûts. Au-delà de l'indexation du budget sur l'inflation, nous défendons un budget qui réponde aux besoins. Au Conseil National de l'Action Sociale (CNAS) et dans les instances associées, nous avons défendu la restauration collective, les aides au logement, les vacances et loisirs, les prestations familiales et les crédits d'action locale. En 2026, plus de 2 200 signatures ont été remises contre les augmentations tarifaires de la restauration collective.

Les difficultés d'accès au logement et à la restauration restent fortes. Le maintien des prestations et la contestation des hausses tarifaires ont constitué des combats essentiels ; il serait inexact de présenter l'ensemble des revendications budgétaires comme satisfaites.



SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La santé au travail figure parmi les sujets que la Fédération a explicitement inscrits à l'agenda social dès le début du mandat. La CGT a porté des demandes de représentation et de proximité plus adaptées aux situations de travail, notamment des formations spécialisées de site pour les cités administratives. Dans la formation spécialisée ministérielle, nous avons dénoncé les risques psychosociaux, les conséquences des restructurations et de la surcharge de travail, les expositions à l'amiante, les difficultés d'aménagement des postes et les risques liés aux fortes chaleurs.

En 2026, des objectifs de traitement des demandes d'aménagement de poste ont été évoqués : deux mois pour l'instruction et six mois pour la mise en œuvre. Leur respect effectif doit être vérifié. Sur les fortes chaleurs, des possibilités d'aménagement et de télétravail exceptionnel ont été rappelées, mais un plan ministériel protecteur et opposable reste à obtenir.

La CGT a aussi dénoncé la baisse des moyens de santé, sécurité et conditions de travail : la dotation moyenne par agent est passée de 118 € en 2024 à 111 € en 2025, puis environ 108 € après réserve.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET HANDICAP

Au-delà de la négociation sur la PSC, nous avons pleinement investi les espaces de négociation ouverts depuis 2021 dans la fonction publique, en portant nos revendications CGT pour améliorer les conditions de travail et de vie de nos collègues : télétravail, handicap et égalité femmes-hommes. Nous avons systématiquement exigé des bilans des politiques précédemment mises en œuvre et de véritables engagements financiers pour rendre concrètes les nouvelles mesures. Trop souvent, nous nous sommes heurtés au manque d'ambition de nos ministères et à l'absence de moyens financiers. Lorsque les avancées négociées ont été significatives, nous avons signé les accords (handicap, PSC). Lorsque les ministères ont refusé d'investir dans l'amélioration des dispositifs, la CGT a pris ses responsabilités en refusant de valider de mauvais accords (télétravail, égalité femmes-hommes).

DROITS SYNDICAUX ET DIALOGUE SOCIAL

Nous nous battons pour un changement dans le fonctionnement des instances, trop souvent réduites à des chambres d'enregistrement. Avec la mise en place des CSA, la CGT a défendu les moyens d'intervention des élu·es, la représentation de tous les services, des formations spécialisées au plus près des lieux de travail et le respect de leurs prérogatives. Un véritable dialogue social doit permettre de modifier les décisions, et non de simplement les commenter.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU :

- ## Protection sociale complémentaire : des solidarités gagnées par la négociation mais gâchées par les choix de l'employeur

  La négociation ministérielle de protection sociale complémentaire (PSC) a débouché sur plusieurs dispositions favorables : un fonds d'accompagnement social porté de 0,5 % à 3 % dans l'accord ministériel, des mécanismes de solidarité pour les familles et certains retraité·es aux faibles ressources, des niveaux d'options complémentaires et un rôle de suivi renforcé de la commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS). La CGT a signé cet accord tout en maintenant sa critique du choix ultérieur d'ALAN comme opérateur santé.
  À la suite d'interventions syndicales, les personnels en arrêt maladie au 1er janvier 2026 ont obtenu la possibilité d'adhérer à l'option 1 de prévoyance, sans attendre 2027 dans les situations concernées.
  Tout au long du mandat, la CGT a mené la bataille pour que la mise en place d'un régime obligatoire de protection sociale complémentaire améliore la situation des agents. À chaque étape — négociations Fonction publique puis ministérielles — nous avons pris nos responsabilités pour améliorer les propositions, sur la qualité de la couverture, son coût et le choix de l'opérateur.
  La CGT conteste le choix de la start-up ALAN ainsi que la méthode ayant abouti à ce choix : nous n'avons été associés ni au cahier des charges, ni à l'appel d'offres, ni à l'évaluation du choix final. Les personnels paient une grande partie des cotisations : leurs représentant·es doivent avoir leur mot à dire.

- ## Droits à pension : une annonce répondant à une revendication ancienne

  Suite à de nombreuses interventions de la CGT, soutenue par d'autres organisations syndicales, le ministre a annoncé que l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) ouvrirait désormais des droits à pension même lorsque l'agent ne travaille plus aux Finances au moment de son départ en retraite. Cette annonce répond à une revendication ancienne.

- ## Douane : des moyens supplémentaires annoncés

  En 2026, le programme Douane 2030 a été accompagné de l'annonce de 545 emplois sur quatre ans et de 419 millions d'euros d'investissements. La Fédération a salué une première inflexion obtenue dans un contexte de mobilisations, tout en soulignant que ces annonces restent insuffisantes au regard des besoins et des suppressions passées. Il s'agit de moyens annoncés, non de recrutements intégralement réalisés.

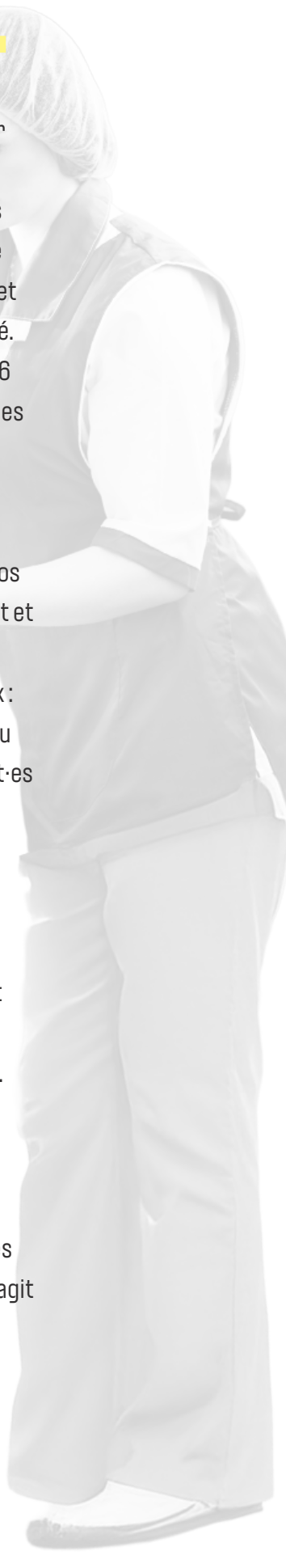

CE QU'IL RESTE À GAGNER :

- Un plan pluriannuel de recrutements statutaires, l'arrêt des suppressions de postes et le renforcement des missions publiques.
- Une revalorisation générale des traitements, de meilleures grilles et de véritables perspectives de carrière et de promotion.
- Une protection sociale complémentaire solidaire, de qualité et accessible aux actifs, retraité·es et familles ; une gouvernance démocratique et une véritable place pour les représentant·es des personnels dans le choix et le suivi des opérateurs.
- Une action sociale financée à hauteur des besoins : restauration, logement, vacances, aides locales et prestations pour les retraité·es.
- Une politique de prévention dotée de moyens, des aménagements de poste effectifs et des protections adaptées aux risques climatiques.
- Des mesures concrètes et évaluables en matière d'égalité professionnelle, de handicap et de lutte contre les discriminations.
- Un dialogue social permettant de modifier les décisions, avec des droits syndicaux et des moyens suffisants.

NOTRE ENGAGEMENT CONTINUE

Ce mandat a démontré l'utilité d'une représentation CGT qui ne sépare jamais défense des personnels et défense des missions publiques. Les avancées obtenues sont collectives : elles résultent du travail des élu·es, des syndicats et des mobilisations des personnels. Elles ne masquent ni les reculs subis ni l'ampleur des revendications restant à satisfaire. Avec les personnels, nous continuerons à agir pour des droits nouveaux, des administrations renforcées et un service public des Finances à la hauteur des besoins.

la cgt FINANCES